

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **22/03/2017**

Date d'affichage : **23/03/2017**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 30 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Eric MASSON, 1^{er} adjoint,

PRESENTS : Marc Etienne LANSADE - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Audrey TROIN à René LE VIAVANT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Renée FALCO à Margaret LOVERA / Michel BERTIN à Marc Etienne LANSADE / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Ernest DAL SOGLIO à Malika OUAREZKI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Le service des sports de la ville de Cogolin, en collaboration avec les services animation-jeunesse des communes de Grimaud, Cavalaire, La Croix-Valmer, Gassin et Ramatuelle, organise un raid nature les jeudi 20 et vendredi 21 avril 2017.

La ville de Cogolin engagera deux équipes de trois compétiteurs âgés de 11 à 17 ans.

Des épreuves physiques seront organisées dans chaque ville.

Le départ est prévu dans la commune de Gassin, le jeudi 20 avril à 8h30 ; l'arrivée aura lieu dans la commune de la Croix-Valmer, le vendredi 21 avril aux alentours de 17h00.

Envoyé en préfecture le 05/04/2017

Reçu en préfecture le 05/04/2017

Affiché le

- 5 AVR. 2017 N° 2017/424

ID : 083-218300424-20170330-2017__046-DE

CM 30/03/2017

N° 2017/046

TARIF RAID INTER COMMUNES 2017

Les enfants seront hébergés pour la nuit dans le gymnase des Blaquières à Grimaud.

Le coût à la charge des familles s'élèverait à 20 € par enfant ; ce montant comprend l'encadrement, le transport et les repas.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la tarification de ce séjour.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- de fixer à 20 € par enfant la tarification du raid inter communes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,


Marc Étienne LANSADE

